

République Française
Département de l'Aube
Arrondissement de TROYES
Commune de SAINT BENOIST SUR VANNE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint-Benoist-sur-Vanne

SEANCE DU 13 AVRIL 2021

Date de la convocation : 30 mars 2021

Date d'affichage : 15 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le treize avril à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Laurent L'ETROP, maire.

Présents : BESSON Stéphane, CARRE Jean Paul, CROSIER Julien, CROSIER Pascal, FEVRE Martine, L'ETROP Laurent, RICHER Etienne, RICHER Jean Paul

Représentés : BERTHIER Aline par CROSIER Julien, FEVRE Frédéric par FEVRE Martine, JOURD'HEUIL Aline par L'ETROP Laurent

Secrétaire : Monsieur L'ETROP Laurent

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

2021_14 - Vote des taux de fiscalité année 2021

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
8	11	11	0	0	0

Monsieur le Maire, propose de ne pas augmenter cette année les 3 taxes que sont les taxes foncières, bâti et non bâti et la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises).

Le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas augmenter les impôts communaux.

Foncier Bâti	33,37 %
Foncier non Bâti	15,07 %
CFE	14,09 %

2021_15 - Vote du budget 2021

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
8	11	11	0	0	0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, VOTE le budget primitif 2021 de la commune qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, pour la section de fonctionnement, à la somme de 737 961,79 € ;

CHAPITRE	DÉPENSES	2021
011	Charges à caractère général	190 007,91 €
012	Charges de personnel	111 960,00 €
014	Reversement impôts et taxes	201 972,00 €
022	Dépenses imprévues	14 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	99 843,80 €
042	Opération d'ordre de transfert	31 814,00 €
65	Autres charges	83 009,52 €
66	Charges financières	1 194,56 €
67	Intérêts moratoires	3 500,00 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	660,00 €
TOTAL DÉPENSES		737 961,79 €

CHAPITRE	RECETTES	2021
002	Excédent de fonctionnement	197 567,26 €
013	Atténuation des charges	9 500,00 €
70	Produits de gestion courante	126 900,00 €
73	Impôts et taxes	189 813,00 €
74	Dotations, subventions	197 173,53 €
75	Autres produits de gestion courante	10 005,00 €
76	Produits financiers	3,00 €
77	Produits exceptionnels	7 000,00 €
TOTAL RECETTES		737 961,79 €

et pour la section d'investissement à la somme de 321 782,41 € équilibrée en dépenses et en recettes

CHAPITRE	DÉPENSES	2021
001	Solde d'exécution	0,00 €
16	Emprunt et dettes assimilées	34 280,68 €
020	Dépenses imprévues	18 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	255 338,92 €
23	Immobilisations en cours	14 162,81 €
TOTAL DÉPENSES		321 782,41 €

CHAPITRE	RECETTES	2021
001	Solde d'Exécution	98 568,08 €
021	Virement du 023 fonctionnement	99 843,80 €
040	Operations d'ordre de transfert entre sections	31 814,00 €
10	Apports, dotations (1068) +FCTVA	69 286,53 €
013	Subventions d'investissement	22 270,00 €
TOTAL RECETTES		321 782,41 €

2021_16 - Convention de mission de conseil en conduite d'opération avec le Conseil Départemental de l'Aube

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
8	11	11	0	0	0

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal de son souhait de conventionner avec le Conseil Départemental de l'Aube, afin que ce dernier apporte son conseil en vue de la réhabilitation du logement communal situé au rez de chaussé de la Mairie en Secrétariat.

Cette mission consiste à apporter conseil en conduite d'opérations, en phase pré-opérationnelle de ce projet d'investissement.

Cette mission est de service public et il n'est exigé par le Département aucune contrepartie financière.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré

- DECIDE de conventionner avec le Conseil Départemental
- DONNE pouvoir au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier

2021_17 - Élection d'un délégué titulaire au compte du Syndicat Intercommunal de Construction de Gestion du Cossec et des Transports Scolaires (SICGTS)

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
8	11	11	0	0	0

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal que depuis son changement d'emploi, il ne peut plus être délégué titulaire au compte du Syndicat Intercommunal de Construction de Gestion du Cossec et des Transports Scolaires (SICGTS).

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé après avoir délibéré

- DECIDE de nommer Monsieur CROSIER Julien délégué titulaire au compte du SICGTS

2021_18 - Coupes de bois dans la forêt communale - Etat d'Assiette 2021

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
8	11	11	0	0	0

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu d'inscrire à l'état d'assiette 2021 la vente en bloc et sur pied des parcelles :

- 6.1 d'une surface de 3.62 pour régénération
- 8 d'une surface de 4.16 pour régénération
- 9 d'une surface de 4.07 pour régénération

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après avoir délibéré :

- Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2021 présenté ci après
- Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à leur désignation et à leur mobilisation selon les destinations retenues ci-après

Parcelle (unité de gestion)	Surface (à désigner)	Type de coupe	Coupe prévue Oui / Non (a)	Destination			Produits à délivrer si délivrance partielle		
				Vente intégrale	Délivrance intégrale	Vente et délivrance partielles	Houppiers Oui / Non	Petits diamètres Oui / Non	Diamètres vente (b)
6.1	3.62	APR	Oui				Oui	Oui	35
8	4.16	ACT	oui				Oui	Oui	35
9	4.07	ACT	Oui				Oui	Oui	35
Total général	11.85 ha								

- Laisse à l'Office National des Forêts le soin d'organiser au mieux les ventes de coupes de bois sur pied, la commune demeurant libre de fixer elle-même les prix de retrait si elle le juge utile.

Coupes proposées en report ou suppression par l'ONF :

Parcelle	Report / Suppression	Motifs
----------	----------------------	--------

Au cas où le propriétaire solliciterait le report ou la suppression du marquage d'une coupe prévue à l'aménagement, le Conseil Municipal en expose ici les motifs et en informe par ailleurs le Préfet de Région

Mode de délivrance des bois d'affouage :

Le Conseil municipal décide de répartir l'affouage :

- Par foyer
- Par habitant
- ~~Moitié par foyer moitié par habitant~~

Décide que la délivrance se fera

- Sur pied
- ~~Après façonnage~~

Pour la délivrance de bois sur pied des bois d'affouage, le Conseil Municipal désigne comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

1. CARRE Jean Paul
2. RICHER Jean Paul
3. RICHER Etienne

Les délais d'exploitation des délivrances, vidange comprise, sont fixés au :

- 31 octobre 2022 pour le taillis des cloisonnements
- 31 octobre de l'année suivant la décharge d'exploitation de la coupe, pour les houppiers des arbres vendus, le taillis et les petites futaies

Autre clause : Futaie affouagère délai abattage fixé au 15/02/2022

Le Conseil Municipal donne pouvoir à M. Le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Questions diverses

Installation de ruches pour le week-end des 24 et 25 avril 2021

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal, que M. PICASSE Mathias, souhaite installer des ruches du 23 au 25 avril 2021, sur l'allée située derrière le groupe scolaire.

Les clients de M. PICASSE, viendront transvaser les essaims dans leur propres ruches, et une zone de sécurité de 50 mètres autour des ruches sera mise en place.

Les supports seront enlevés dès le dimanche soir.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 h 30.

Fait à SAINT BENOIST SUR VANNE, les jours, mois et an susdits

Le maire,

Laurent L'ETROP

